

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-412 du 17 Novembre 1989

portant création d'une commission
d'enquête chargée de vérifier la
gestion administrative et financière
de l'Office de Radiodiffusion et
Télévision du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Il est créé une commission de vérification composée
comme suit :

Président : Camarade Biokpo LAFIA,

Membres : Camarades - Emmanuel YOA

- Saturnin TCHETCHAO

- Antoine GBEBOME.

Article 2. - La commission est chargée de vérifier la gestion adminis-
trative et financière de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du
Bénin (ORTB).

Elle devra se pencher tout particulièrement sur le fonction-
nement et la gestion de la Direction Administrative et Financière et
du service de la Comptabilité de l'ORTB.

Elle vérifiera également la gestion administrative et
financière de l'Office National d'Édition, de Presse, de Publicité
et d'Imprimerie et de l'Agence Bénin-Presse.

.../...

Article 4.- La commission peut faire appel à toute personne dont les compétences lui paraîtront nécessaires à l'accomplissement correct de sa mission.

Article 5.- La commission devra travailler sans désemparer à compter du 20 novembre 1989 et déposer ses conclusions pour chacune des Unités de Production concernées au Chef de l'Etat au plus tard le 1er décembre 1989.

Article 6.- Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 17 novembre 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 Président et Membres de la Commission 4 SGCEN 4.